

19 novembre 1992 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Conférence de presse conjointe de MM. François Mitterrand, Président de la République et Felipe Gonzalez, Président du gouvernement espagnol, sur la nécessité d'un accord global et équilibré dans la négociation du Gatt, le projet de TGV entre la France et l'Espagne et la coopération policière en matière de terrorisme, Albi le 19 novembre 1992.

Mesdames et messieurs,

- Nous venons de tenir le sixième sommet entre l'Espagne et la France depuis qu'en 1985, nous avons décidé de renforcer la coopération entre nos deux pays et donc de nous rencontrer de façon régulière.

- J'ai dès le début de la journée, rencontré le Président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, et nous avons surtout débattu de la préparation du Conseil européen d'Edimbourg en faisant le point sur la situation de l'Europe sans oublier de parler naturellement des négociations du GATT. Les ministres des affaires étrangères et des affaires européennes ont, de leur côté, examiné le détail de ces rencontres internationales. Sur le plan strictement européen, nous avons échangé nos vues sur la ratification du Traité de Maastricht, le problème posé par les Danois, fixé quelques lignes de force, en particulier un refus commun de renégociation du Traité, le désir de répondre au maximum aux demandes danoises mais sans que cela puisse nous amener à une situation qui irait exactement en sens contraire de ce que nous avons voulu faire à Maastricht.

- Nous avons abordé le problème posé par la situation britannique, parlé des élargissements prévus en essayant de les cadrer dans un calendrier qui classerait ces élargissements désirables. Dans cette perspective, cela supposerait d'abord qu'ils soient d'accord sur le Traité d'Union européenne. Ensuite, les deux démarches de ratification étant terminées, seraient mises en oeuvre les principales dispositions auxquelles devraient se soumettre les nouveaux membres de la Communauté.

- J'ai également dit qu'à Edimbourg il convenait de s'accorder sur les propositions de ce qu'on appelle dans le langage approprié le "paquet Delors 2". Il est nécessaire d'arriver, selon nous, à un compromis d'ensemble et nous pensons que c'est tout à fait possible.

- Pour le GATT, nous avons répété la nécessité d'un accord global et équilibré. J'ai réitéré au Premier ministre espagnol la position de la France tandis que les ministres des affaires étrangères s'engageaient sur d'autres grandes questions du moment, je veux dire la Yougoslavie, la situation dans le Golfe, ou les possibilités de coopération en Méditerranée. D'autre part, les ministres de l'intérieur ont parlé de la sécurité, jugée excellente.

- Quant à la coopération entre les polices espagnole et française, ces problèmes feront l'objet d'une concertation accrue dans la perspective de Schengen (vous savez que c'est le ministre espagnol qui assure la présidence de Schengen et qui continuera de le faire).

- Sur le plan de la défense, je note la coopération entre les forces espagnole et française en Yougoslavie, notamment l'accompagnement des croates, le centre d'observation satellitaire qui

rougostavie, notamment l'accompagnement des convois, le centre d'observation satellitaire qui sera situé en Espagne et qui renforcera les capacités de l'UEO et la mise sur pied d'une force aéro-maritime franco-espano-italienne dont il sera débattu dès demain à la réunion ministérielle de l'UEO à Rome.

- On a parlé aussi du corps européen auprès duquel deux officiers espagnols seront détachés auprès de l'Etat-Major de montée en puissance.\

LE PRESIDENT.- `Suite sur le bilan du sommet franco-espagnol` Sur le plan économique, les ministres ont évoqué le contenu possible d'une initiative européenne de croissance, la constitution des grands réseaux, les décisions sectorielles communes... les transports notamment. Ce sont les ministres spécialisés qui en ont débattu : un schéma directeur européen, un arc atlantique par le Pays basque, un arc méditerranéen : Madrid - Barcelone - Perpignan - Montpellier. A été signé juste avant cette conférence de presse un accord établissant une structure de concertation destinée à la mise au point de la liaison Perpignan - Barcelone. Pour fixer les idées : Lyon - Barcelone qui sont à sept heures de train aujourd'hui, seront à l'avenir à trois heures & Marseille - Madrid de treize heures dix à cinq heures trente. Les ministres de l'industrie, indépendamment d'autres questions, se sont surtout appliqués à approfondir les grandes liaisons énergétiques en projet. Voilà, pour l'essentiel, rapidement résumé, le contenu des conversations qui ont commencé ce matin. Je remercie M. Felipe Gonzalez et les ministres espagnols d'avoir bien voulu consacrer leur journée à cette conversation et particulièrement dans cette ville d'Albi. Je renouvelle mes remerciements. Nous nous retrouverons d'ici très peu de temps, notamment à Edimbourg. La coopération entre l'Espagne et la France démontrera de nouveau qu'elle est l'un des points forts de la construction européenne. Merci.\

M. Felipe GONZALEZ.- Merci beaucoup monsieur le Président. Effectivement, je voudrais exprimer nos remerciements pour ce Sommet.

- Je voudrais exprimer ma plus profonde gratitude à la municipalité d'Albi, car, vous le savez, j'ai beaucoup de souvenirs de cette ville et de la région tout entière. Et ce sont des souvenirs, en fait, qui caractérisent un processus de changement très profond en Espagne.

- Cela fait à peu près vingt ans, j'étais par ici. En vingt ans, je dois dire que ce qui s'est passé en Espagne est très, très important. Effectivement il y a beaucoup de changements, mais des changements très importants qui concernent aussi les relations bilatérales entre la France et mon pays.

- Le résumé que vient de faire le Président de la République française est tout à fait excellent & donc je n'ai rien à ajouter. Je voudrais dire tout simplement que je suis à votre disposition maintenant pour répondre à vos questions.

- Monsieur le Président de la République, merci encore de nous avoir invités ici, d'avoir choisi cette bonne ville d'Albi. Merci encore.\

QUESTION.- Au cours des dernières réunions de la Communauté, votre gouvernement a rejeté les propositions du Parlement européen en ce qui concerne le Fonds de cohésion pour 1993. Je voudrais savoir, monsieur le Président, si votre pays va changer de position et va accepter l'augmentation du Fonds de cohésion.

- LE PRESIDENT.- Du côté de la France, et à propos du Fonds de cohésion, la position de principe de mon pays est de pousser à la réalisation de cette cohésion. Car nous considérons que l'Europe ne marchera bien que lorsqu'elle aura créé les conditions du développement simultané de l'ensemble des régions qui la composent. Du principe à la pratique, on dit souvent qu'il y a une grande distance. C'est vrai que les préoccupations financières budgétaires sont toujours là, et que la contribution de la France à la Communauté s'est considérablement accrue au cours de ces dernières années & donc, prudence. Mais je peux répondre dès maintenant, qu'à Edimbourg, la France adoptera une position favorable à l'acceptation de cette politique de cohésion. La question est de savoir sur combien d'années ces Fonds seront étalés pour permettre une mise en oeuvre suffisamment rapide, mais conforme en même temps à nos possibilités financières. Il m'est très facile de vous répondre sur ce plan, car ma position personnelle - et cette position personnelle se répercute sur les positions que nous prenons en commun - a toujours été favorable à ce type de structures.\

QUESTION.- Monsieur le Président, à Washington, les commissaires européens négocient avec les Américains. Sans anticiper les résultats de la négociation, et si le résultat est insuffisant, inacceptable, avez-vous l'espoir ou pensez-vous que les autres Européens vont vous suivre ? Est-ce que la cohésion communautaire va jouer ou est-ce que vous en doutez ?

- LE PRESIDENT.- Nous l'espérons. Nous savons bien qu'il y a des intérêts différents d'un pays à l'autre. Nous savons qu'il y a des pays aussi qui se rallient assez vite aux positions américaines. Et, d'autre part, il y a d'autres pays qui estiment devoir donner la primauté à tout ce qui est communautaire, à tout ce qui avance l'Europe. Tout cela est normal, c'est une histoire récente, nous sommes en train de la bâtir. En ce qui concerne la France, nous avons déjà dit - c'était hier - que nous saisissons le Parlement. Je ne peux pas vous dire si nous serons ou non devancés par une ébauche d'accord à Washington. Il faut bien que vous sachiez que ce ne sont pas ce que diront les négociateurs à Washington qui servira de point final à cette négociation, car il conviendra ensuite que cela revienne dans le processus normal de la diplomatie. La Commission et le Conseil des affaires générales qui se réuniront sans doute les premiers jours de décembre, auront à examiner ce texte et à fixer leurs positions. C'est à partir de là que la France fera connaître, elle, de son côté ses propres dispositions dont vous connaissez l'essentiel. Nous souhaitons d'abord qu'il y ait un accord global et équilibré. Global, cela veut dire que l'on parle de l'agriculture, mais aussi d'autres choses, notamment des services ou de la propriété intellectuelle. Équilibré, cela veut dire qu'il convient qu'il y ait des sacrifices de part et d'autre et des sacrifices comparables de telle sorte que ce ne soit pas l'imposition d'un pays sur les autres.

- Si l'on arrivait à cela - c'est tout l'enjeu du débat - la France marquerait son vif désir de voir la négociation réussir, car ce serait un indiscutable avantage pour les échanges internationaux et pour la relance économique. Mais cela ne peut se faire au prix d'une injustice grave à l'égard notamment de l'agriculture française et de ses capacités de développement.

- Déjà les Etats-Unis d'Amérique ont obtenu de la France des avantages très importants au cours des années 1962 - 1967 et ils ont déjà négocié la mise en place d'une politique agricole européenne. On ne peut pas revenir trente-six fois sur les mêmes choses. Et, nous pensons qu'une étude raisonnable doit être faite, des conclusions sérieuses établies, en considération non seulement du type de production, mais également du type de société que cette production suppose. Ces considérations étant faites, nous jugerons notre disposition initiale et il n'y a rien à dire de ce que nous ne savons pas, et de ce que nous pouvons craindre dans les dispositions de nos vis-à-vis - je parle spécialement de la politique américaine ou, le cas échéant, de l'absence de solidarité de certains pays européens -. Nous sommes en tout cas disposés à aborder chacun de ces problèmes avec sang froid et résolution, une grande résolution.

QUESTION.- Monsieur le Président, avant hier, à Barcelone, les chambres régionales de commerce et d'industrie du Languedoc Roussillon et de la Généralité de Catalunya ont voté une motion commune pour demander la réalisation la plus rapide possible du maillon TGV Montpellier - frontière - Barcelone direction Valence, en proposant des solutions complémentaires de financement par une société d'économie mixte pour une ouverture plus rapide de l'Espagne sur l'Europe de la grande vitesse. Avec quelle priorité votre gouvernement accueille cette demande ?

- LE PRESIDENT.- Cela se situe dans le cadre d'un plan qui a été grosso modo fixé, mais qui se met en place chaque fois qu'une nécessité s'impose. Vous avez pu observer ce qui a été dit de nos relations ferroviaires à grande vitesse avec l'Italie, il y a quelques jours. De même, nous avons retenu que la liaison Perpignan - Barcelone et par voie de conséquence, en poursuivant des deux côtés, vers Madrid, et de l'autre côté Montpellier, s'inscrirait selon un programme dont je ne puis aujourd'hui vous fixer l'exacte échéance, mais puisque l'idée en est retenue, puisqu'un accord a été signé et écrit à ce sujet, cela veut dire que cela s'inscrit dans des perspectives raisonnables à moyen terme. Nous estimons nous aussi que c'est très nécessaire.

- Nous nous sommes réjouis de l'adhésion de l'Espagne à la Communauté, l'Espagne et le Portugal. Nous y avons travaillé déjà avec M. Felipe Gonzalez, on s'en souvient. Pour l'Espagne, cela présentait des avantages réels, pour la France aussi, par le fait d'être à la terminaison de l'Europe, vers le Sud. Aujourd'hui, grâce à cet accord, la France et son voisin espagnol, qui est

une puissance au développement rapide, se trouvent géographiquement placés de telle sorte que nous sommes, nous Français, au centre de cet équilibre. Donc chacun y a trouvé avantage. Il est évident que le nombre et la rapidité des liaisons sont un facteur indispensable pour concrétiser cette grande perspective.\

QUESTION.- Ma question s'adresse à M. le Président du gouvernement espagnol. Je voudrais revenir sur l'affaire du GATT et savoir quelle était exactement la position de l'Espagne au sein de la Communauté et vis-à-vis des négociations avec les Etats-Unis et si la position espagnole est identique à celle de la France ?

- M. Felipe GONZALEZ.- Comme l'a dit le Président de la République française, nous souhaitons qu'il y ait un accord. Nous pensons que c'est très important du point de vue du commerce international et nous le souhaitons comme tous les autres pays de la Communauté, et comme tous les pays du monde je crois. Cet accord, naturellement, doit être un accord global. Il doit être un accord équilibré, comme l'a dit le Président de la République française il y a un instant.

- L'un des problèmes au sein de la Communauté, c'est qu'il n'est pas toujours facile de renforcer notre position dans les négociations parce que, malheureusement au moment des négociations, souvent en fait, chacun observe à quel degré les pays de la Communauté sont divisés, alors qu'ils négocient ensemble, au lieu de regarder combien ils sont unis pour pouvoir négocier beaucoup plus fortement avec beaucoup plus de solidité. Naturellement, je ne vais pas rechercher la division. Il est évident que nos partenaires ou nos partenaires éventuels au sein du GATT, ne peuvent pas tirer avantage du fait que nous serions divisés au sein de la Communauté dans le cadre de ces négociations. Les intérêts que nous défendons sont des intérêts communs. Ce sont les intérêts de la Communauté tout simplement. Bien sûr, cependant, sur un point ou sur un autre de la négociation, les intérêts ne sont pas toujours les mêmes selon les pays de la Communauté.

- Je crois que ce serait une erreur, au moment d'une négociation, de dire qu'il y a une certaine division entre les différents pays de la Communauté. Je crois que ce serait vraiment une erreur. Les négociateurs, à l'heure actuelle, sont en train de négocier un problème spécifique. Ce n'est pas tout à fait l'Uruguay round qu'ils sont en train de négocier. En fait, ils négocient quelques points avec les Etats-Unis et ce, dans le cadre de la PAC. Naturellement ils ont un mandat pour ce faire. Il faut donc apporter tout notre appui à ces négociateurs pour que les négociateurs travaillent bien. Il ne faut surtout pas envisager de division, parce que sinon la position des négociateurs sera beaucoup plus fragile. Moi, je pense qu'il faut défendre les intérêts de la Communauté et en ce qui concerne la négociation qui est en cours et en ce qui concerne d'autres points, je crois qu'on doit toujours défendre les intérêts de la Communauté, il faut insister là-dessus. Le Président de la République a parlé des services, il faut en parler aussi puisque c'est une négociation qui doit être une négociation globale. Mais parlons de nos intérêts communs, pas de nos divisions.

- LE PRESIDENT.- Les négociateurs ont reçu un mandat. Et ce mandat, il convient de l'exécuter, de le respecter. Ce sera l'objet d'examen par les instances que j'ai citées, il y a un moment. On en est là, ne préjugeons pas. Et sur ce terrain-là, je rejoindrai les observations de M. Felipe Gonzalez.\

QUESTION.- J'ai une question très courte à poser. Quand Jean-Philippe Casabonne sera-t-il libéré ?

- LE PRESIDENT.- Je pense qu'il convient de poser d'abord cette question au Président du gouvernement espagnol. Casabonne se trouve condamné en Espagne et cela relève de l'autorité non pas du gouvernement espagnol, mais des autorités espagnoles, des instances.

- M. Felipe GONZALEZ.- Aujourd'hui, bien sûr, nous n'avons pas parlé de ce sujet. Il y a toute une procédure judiciaire qu'il convient de respecter, procédure judiciaire tout à fait indépendante. Pour ce qui est du gouvernement, le gouvernement peut accorder une mesure de grâce, oui, c'est une possibilité. Nous agissons avec la plus grande bonne volonté, en respectant la loi en vigueur et en veillant à ce que la solution soit juste.

- QUESTION.- Le problème basque tant du côté français, mais surtout du côté espagnol, a souvent été abordé en ces Samnats, mais on a une peu l'impression que c'est surtout la phase

souvent été abordé en ces sommets, mais on a un peu l'impression que c'est surtout la phase policière qui a été abordée. Je voudrais savoir, quand vous parlez de la phase politique, sur ce problème espagnol, de quoi parlez-vous ?

- LE PRESIDENT.- Mais nous n'avons pas à intervenir dans les affaires intérieures de l'Espagne. L'Espagne organisera sa vie intérieure, selon ses propres principes qui sont d'ailleurs très différents de ceux de la République française, puisqu'il existe de grandes régions qui ont obtenu des privilèges particuliers, ce qui n'est pas le cas en France. Donc, je ne peux pas répondre pour le compte de M. Gonzalez.

- Il est tout à fait normal qu'on parle des problèmes policiers, et d'une façon plus générale de sécurité, puisqu'alors cela regarde nos deux pays, puisque ce qui se passe d'un côté se répercute aussitôt de l'autre. Parfois, il y a un certain nombre de terroristes qui profitent de cette frontière pour chercher à échapper aux recherches. Mais, nous n'avons pas, nous, à conseiller l'Espagne dans sa façon d'envisager l'avenir des relations entre les Basques et le reste de l'Espagne.

- M. Felipe GONZALEZ.- Il y a un débat politique en Espagne, une réponse politique. Mais ce sont les forces politiques représentatives et démocratiques qui s'en occupent. Le débat n'a pas lieu entre forces démocratiques et ceux qui utilisent la violence, et je crois que là, alors ce serait une véritable violation de l'Etat démocratique et personne ne peut agir dans ce sens. La situation espagnole fait qu'il y a un accord qui est connu : c'est un pacte politique de Vitoria et de Madrid, qui élit toutes les forces politiques qui sont représentées au Parlement et ce Pacte a pour objectif de défendre sa responsabilité et non pas de baisser les bras devant ceux qui essaient d'agir de façon inacceptable.

QUESTION.- Vous avez sans doute été choqué peut-être par les images de ces émigrés maghrébins ou africains qui traversent le détroit de Gibraltar pour arriver en Espagne et ensuite, via les Pyrénées, en France ou dans d'autres pays d'Europe. Quelles sont les armes dont vous comptez vous doter avec les Espagnols et avec d'autres pays de la Communauté pour maîtriser ce phénomène à la fois grave parce qu'il y a des morts et en même temps très important sur le plan économique et social ?

- LE PRESIDENT.- Pour l'entrée de chacun de nos pays, il y a des règles particulières et il y a des règles communes. Ces règles particulières se ressemblent cependant comme dans tout pays démocratique et d'une façon générale il y a une immigration acceptée qui donne lieu à des contrats de travail et des autorisations de résider et il y a une immigration qui n'est pas acceptée, une immigration sauvage mais il existe là aussi un état de droit et c'est-à-dire que celui qui vient sur notre sol sans y être autorisé a encore le moyen de s'en expliquer devant des juges, devant l'ordre judiciaire en France. En ce qui concerne l'Espagne, je ne peux pas vous dire et il appartient au Président du gouvernement espagnol de vous répondre. Quant aux règles communes, c'est précisément Schengen qui représente un élément de réponse et je crois qu'il est toujours plus facile de s'entendre entre pays démocratiques, ce qui est le cas des pays signataires de Schengen, qu'avec des pays qui ne le seraient pas.

- M. Felipe GONZALEZ.- Je crois que le raisonnement que vient de nous présenter M. le Président de la République s'applique aussi à l'Espagne. Je voudrais simplement dissiper quelques inquiétudes et je voudrais parler du problème de ces barcasses qui traversent le détroit de Gibraltar. Le nombre de ces barcasses a beaucoup, beaucoup, diminué et on peut même dire que ces immigrés qui arrivent en bateau n'est plus un problème. Nous avons instauré une coopération avec le Maroc afin justement de parvenir à régler cette situation, situation qui met en danger la vie de nombreuses personnes et pour compléter ce qu'a dit M. le Président de la République, je crois que le mécanisme le plus efficace qui (il faut toujours bien sûr voir les choses à moyen et à long terme) consiste à renforcer la coopération pour le développement avec ces pays, qui nous envoient ces flux migratoires tellement importants. Par conséquent, il faut, bien sûr, respecter les règles de l'accord de Schengen, il faut améliorer notre capacité de filtre, filtre pris dans le sens positif de ce mot pour que la situation ne devienne pas dramatique, mais à moyen terme quelle réponse pouvons-nous donner ?

- Je crois qu'il faut toujours parler de coopération. C'est cela la réponse. Une fois de plus, cela me permet d'attirer l'attention sur le fait que l'Europe, l'Europe communautaire, ne doit pas

simplement regarder vers l'Est et vers le Centre, il y a le Sud aussi, qu'il faut étudier et il faut regarder le Sud étant donné ces problèmes migratoires et je crois que si on pense à une perspective de coopération avec la Méditerranée il ne faut pas oublier le Sud.\

QUESTION.- Monsieur le Président de la République, la France envisage-t-elle la possibilité de réouvrir la négociation de la PAC, dans une situation difficile après les négociations de Washington, c'est-à-dire de non-conformité ? M. Gonzalez, une question que je voudrais aussi vous poser : je voudrais savoir dans quelle mesure, dans la perspective de la réunion d'Edimbourg, peut-on accepter certains retards annoncés à la ratification du Traité de Maastricht, retards annoncés par quelques partenaires ?

- LE PRESIDENT.- Ma réponse, et je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu. Il s'agit justement de ne pas modifier la nouvelle politique agricole commune. Il s'agit de la confirmer et que les accords du GATT soient compatibles avec cette politique. Il ne s'agit donc pas de modifier la nouvelle politique agricole. Ce sont les partenaires américains qui nous y conduiraient, ou qui y conduiraient l'Europe, si leurs propositions étaient acceptées, ce que je ne désire pas. Donc à partir du moment où nous avons accepté, dans des conditions difficiles, ces nouvelles définitions de la politique agricole, nous pensons qu'ils ne doivent pas nous demander un deuxième effort qui alourdirait notre charge.\

M. Felipe GONZALEZ.- Je voudrais vous expliquer très rapidement les choses. Nous nous sommes réunis au mois de juin à Lisbonne. Les douze pays, les douze gouvernements, à Lisbonne, se sont mis d'accord et ont pris un engagement qui ensuite a été appuyé par le Danemark.

- Après le référendum, on a décidé donc de poursuivre ce processus de ratification pour qu'il prenne fin avant la fin de l'année. Alors bien sûr, à ce moment-là on pensait que l'accord du gouvernement danois n'impliquait pas que ce pays ait résolu tous ses problèmes avant la fin de l'année mais cela impliquait que le gouvernement danois demandait aux autres pays de poursuivre le processus de ratification afin qu'il y soit mis fin avant la fin de l'année.

- Second engagement, l'approbation du "paquet financier" pour les années à venir puisque le budget communautaire prend fin le 31 décembre.

- Troisième engagement, qui a été pris, une fois que les deux premiers auraient été respectés, l'engagement selon lequel des conversations formelles seraient entamées afin d'élargir la Communauté.

- Voilà, quelle sera la situation ? Je pense qu'au mois de décembre, dix pays communautaires auront fait leur devoir en quelque sorte, c'est-à-dire qu'ils auront respecté les engagements qu'ils avaient pris à Lisbonne. Ils auront ratifié le Traité. Par conséquent, à Edimbourg, on pourra trouver des conditions qui nous permettront de parvenir à un accord pour le financement de la Communauté, c'est-à-dire de se mettre d'accord sur un "paquet financier". Sur cette base, les autres engagements se verront donner suite comme notamment l'élargissement de la Communauté. Alors bien sûr, nous préoccupons de ce retard ? Il y a un certain nombre de pays qui ne sont peut-être pas totalement en mesure de respecter l'engagement du mois de juin, et pourtant ces pays pourraient en même temps vouloir que l'on élargisse la Communauté mais ceux qui désirent l'élargissement de la Communauté coïncident avec ceux d'entre nous qui ont ratifié Maastricht et par conséquent, je crois que les choses doivent être très claires. Des décisions avaient été prises à Lisbonne, à Maastricht et à Oslo. Est-ce que ce retard est préoccupant ? Bon, cela dépend. Quelquefois, bien sûr, le retard provoque des incertitudes politiques. Ce n'est bon ni pour la politique ni pour l'économie étant donné la situation de l'Europe - qu'elle soit communautaire ou pas - donc ce retard peut être préoccupant effectivement, mais si c'est un retard de deux ou trois mois, il est évident que ce retard serait moins préoccupant que si c'était un retard indéfini. S'il était indéfini, à ce moment-là il faudrait que nous réfléchissions et que nous demandions si véritablement tous ces pays veulent aller avec nous jusqu'au bout.\

QUESTION.- Je voudrais quelques précisions. En ce qui concerne les liaisons ferroviaires, avez-vous parlé d'un financement mixte ? En ce qui concerne le financement mixte, je voudrais savoir si vous avez parlé d'Andorre, avec la nouvelle Constitution de l'Andorre ?

- M. Felipe GONZALEZ.- En fait, comme l'a dit le Président de la République, on n'a pas parlé jusqu'à maintenant d'un schéma de financement en la matière. Ce dont on a parlé, c'est du projet de coordination en prenant en considération les contraintes financières. Dans ce protocole d'accord de coordination des opérations, on pourra envisager naturellement des efforts financiers le moment venu de la part des deux administrations ou de la part des administrations des Communautés. Il y aura peut-être une co-participation, une co-responsabilité des régions traversées. Mais on a parlé tout à l'heure de priorités. Eh bien si je me souviens bien, dans les plans français, on envisageait l'arrivée à la frontière espagnole du train à grande vitesse pour 2002. C'était une prévision. Nous, nous souhaiterions, en 2002, arriver nous-mêmes au même point. Si cela arrivait, ce serait extraordinaire. Mais en ce qui concerne un accord financier, il n'y a pas d'accord financier pour l'instant et on n'a pas parlé, tout simplement, des questions financières. En tant que Président du Gouvernement, je peux dire que nous avons déjà parlé d'Andorre mais nous n'avons pas du tout abordé cette question jusqu'à maintenant, aujourd'hui, en tous les cas ou lors de ce Sommet.\

QUESTION.- La France n'a pas signé la charte sur le développement des langues minoritaires. Le Gouvernement français pourrait-il changer d'attitude à l'avenir et donner un plus grand essor à l'enseignement des langues minoritaires comme le breton, la langue d'oc etc...

- LE PRESIDENT.- C'est une discussion en cours. Cette résolution va contre le droit français et la tradition française dans beaucoup de domaines. Il faut donc aborder cette affaire avec circonspection. Mais enfin pour le développement des langues, autant qu'on le voudra. Nous avons simplement observé depuis pas mal d'années que ce qui avait été fait dans ce sens n'avait pas une forte réponse. Les radios et télévisions de Bretagne par exemple, n'ont pas eu de succès. Bien entendu, il faut persévérer puisque cela représente une richesse culturelle considérable. Mais les dispositions adoptées valent d'être discutées, c'est ce que nous faisons. Elles ne sont pas acceptées en l'état. Je vous remercie.\